



RÉAMÉNAGEMENT

Pôle de Val de Fontenay

Enquête publique du 23 avril au 26 mai 2021

Informez-vous et participez !



Dossier d'information

www.reamenagement-gare-val-de-fontenay.fr

Le projet en bref

Le projet de réaménagement du pôle-gare de Val de Fontenay concerne à la fois des interventions sur les espaces de la gare, pour améliorer la circulation des usagers, les correspondances et l'accessibilité du pôle-gare, et des interventions sur les espaces publics aux abords du pôle pour favoriser l'accès à l'ensemble des modes à la gare. Il s'organise autour de deux périmètres :

Un périmètre « ferroviaire »

comprenant la création de deux nouveaux bâtiments voyageurs à l'est, la création de deux nouveaux passages souterrains facilitant l'accès aux transports et les franchissements des RER A et E, ainsi que les réaménagements des espaces existants dont le bâtiment voyageurs actuel à l'ouest.

Un périmètre « intermodal »

comprenant le traitement des abords de l'ensemble des accès à la gare (actuels et futurs), en cohérence avec les aménagements urbains existants et en projet.

LES 4 OBJECTIFS

Au regard de la fréquentation de la gare, des dysfonctionnements actuels et des perspectives de développement, le projet de réaménagement du pôle-gare de Val de Fontenay répond aux objectifs suivants :

- 1 Réorganiser et agrandir les espaces de la gare
- 2 Aménager les abords en cohérence avec les projets de transport et d'aménagement
- 3 Améliorer la qualité de service pour tous les voyageurs
- 4 Concevoir un projet phasé

Une maîtrise d'ouvrage partagée

Jusqu'à l'issue de l'enquête publique, Île-de-France Mobilités est le maître d'ouvrage du projet de réaménagement du pôle-gare de Val de Fontenay. Puis, pour la poursuite des études et la réalisation des travaux, la maîtrise d'ouvrage sera transférée à plusieurs acteurs : les opérateurs de transport (RATP, SNCF) interviendront sur les périmètres dont ils ont la responsabilité tandis que le Conseil départemental du Val-de-Marne et la SPL Marne-au-Bois auraient en charge l'aménagement des abords de la gare (périmètre « intermodal »). Île-de-France Mobilités assurera la coordination globale du projet entre les différents maîtres d'ouvrages, en cohérence avec les autres projets urbains et de transports.

À L'HORIZON 2035



+115%
de voyageurs supplémentaires



600 000 m²
de projets urbains autour de la gare



De nouvelles lignes de transports :
Métros M1 et M15, tram T1,
une offre de bus renforcée (Bus Bords de Marne),
Prolongement du RER E à l'ouest

LE RÉAMÉNAGEMENT DU PÔLE-GARE



PÉRIMÈTRE « INTERMODAL »



Réaménagement des espaces publics

Les abords des trois accès à la gare seront pacifiés (zone de rencontre, zone 30...). Ils offriront des espaces plus généreux aux piétons et proposeront des itinéraires et des stationnements adaptés aux vélos.



Pôle bus

Il sera réaménagé afin d'être adapté au développement de l'offre de bus et offrir des conditions d'attente confortables, en cohérence avec le projet urbain.

PÉRIMÈTRE « FERROVIAIRE »



Trois bâtiments voyageurs

La gare de Val de Fontenay disposera de **trois accès principaux** bien visibles, organisés autour de bâtiments voyageurs proposant une offre de services et de commerces adaptés.

Le bâtiment voyageurs nord-est facilitera l'accès au RER A et E avec des accès dédiés via les nouveaux passages souterrains et permettra de rejoindre les métros M1 et M15 et le tramway T1, ainsi que le quartier des Alouettes et du Péripôle nord (en mutation).

Le bâtiment voyageurs sud-est sera la porte d'entrée pour accéder au nouveau passage souterrain sous le RER A et pour relier les quartiers situés de part et d'autre des voies du RER A.

Le bâtiment voyageurs historique à l'ouest sera requalifié et ouvert davantage sur la ville et sur le nouveau passage souterrain sous le RER E.



Réaménagement des quais

Les aménagements des quais du RER A et E amélioreront la **lisibilité, la sécurité et le confort des cheminements** à l'intérieur de la gare, et notamment les correspondances entre le RER A et E.



Deux nouveaux passages souterrains

Est-ouest sous les voies du RER E, il débouchera à l'est dans le nouveau bâtiment voyageurs, et à l'ouest sur l'avenue des Olympiades et dans le bâtiment voyageurs ouest. Il permettra des accès directs aux quais du RER E et assurera un lien urbain entre l'est et l'ouest de Val de Fontenay.

Nord-sud sous les voies du RER A, il remplacera le souterrain actuel qui sera fermé et débouchera dans les deux futurs bâtiments voyageurs nord-est et sud-est.

Le projet du Pôle-Gare de Val de Fontenay : de nombreux impacts positifs attendus

Le projet du pôle-gare de Val de Fontenay s'inscrit pleinement dans la politique régionale d'amélioration des déplacements quotidiens. Il apportera de nombreux bénéfices aux usagers des transports en commun et à ceux des espaces publics alentour.



Des quais du RER E accessibles à tous

Le projet permettra de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) chacun des quais du RER E (création d'ascenseurs), ainsi que la correspondance entre les lignes des RER A et E.



Des aménagements en faveur des piétons et modes actifs

Les espaces publics seront plus généreux et confortables pour les modes actifs (piétons et cyclistes). Des itinéraires et des stationnements adaptés aux vélos seront proposés. Les abords des accès de la gare seront pacifiés (zone de rencontres, zone 30...).



Des espaces de la gare repensés et agrandis, avec une qualité de service améliorée

Les espaces de la gare seront réorganisés et agrandis, par de nouveaux accès, ainsi que le réaménagement des quais, afin d'améliorer la circulation, la sécurité et le confort des usagers. Le pôle-gare, notamment avec trois bâtiments voyageurs, proposera une offre de services (informations voyageurs en gare, signalétique globale pour tous les modes de transport...) et commerciale adaptée.



De nouvelles liaisons piétonnes et urbaines

Deux nouvelles liaisons piétonnes, par des passages souterrains de grande largeur, qualitatifs et lumineux, permettront à la fois l'accès aux transports en commun et la traversée de la gare, sans titre de transport obligatoire, d'est en ouest (sous les voies du RER E/A86) et du nord au sud (sous les voies du RER A), atténuant ainsi les coupures urbaines générées par la présence des infrastructures ferroviaires et routières.

UN PROJET GLOBAL EN COHÉRENCE AVEC LES PROJETS URBAINS CONNEXES

Le territoire dans lequel s'inscrit la gare de Val de Fontenay va connaître une profonde transformation urbaine, conduite par les collectivités locales et des aménageurs publics.

Le projet de réaménagement du pôle-gare participera pleinement à cette évolution : la gare sera accessible à tous les modes de transport (à pied, en vélo, en bus, etc.), plus visible grâce à ses nouveaux accès et mieux intégrée. L'attractivité du secteur sera ainsi renforcée.

Île-de-France Mobilités veillera à la cohérence des orientations du réaménagement du pôle-gare avec cette transformation urbaine, notamment sur les plans environnementaux, paysagers et architecturaux, sans modifier les principales fonctionnalités du projet en matière de mobilité.

Un projet phasé pour limiter les impacts en phase chantier

Les nombreuses interventions prévues dans le cadre du réaménagement du pôle-gare de Val de Fontenay généreront des perturbations pour la vie locale et les transports en commun. Les principaux impacts identifiés concernent :

- Des restrictions de circulation ou des fermetures sur des périodes précises (bretelle A86, avenue des Olympiades, allée des Sablons...) entraînant des gênes sur les déplacements locaux ;
- Des coupures d'exploitation ponctuelles du RER A et RER E ainsi que des déviations des itinéraires des lignes de bus pouvant perturber les usagers des transports collectifs ;
- Des emprises importantes consacrées aux travaux, sur des longues durées, susceptibles de générer des nuisances environnementales (bruits, pollution...).

LES MESURES RETENUES PAR ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS POUR LIMITER LES IMPACTS



- Un phasage, une organisation et une planification des chantiers adaptés à l'échelle du secteur de Val de Fontenay, incluant le pôle mais aussi les projets connexes (tram T1, Métros M15 et M1, et projets urbains) ;
- Un plan de circulation partagé avec les collectivités locales avec des déviations adaptées si besoin, pour limiter les impacts sur le trafic local ;
- Une continuité de l'offre de transports collectifs pendant toute la durée du chantier et le cas échéant la mise en place d'itinéraires de déviation ou de modes de substitutions ;
- Des méthodes de chantier limitant les nuisances sonores et d'émissions de poussières ;
- Une communication de proximité dédiée pour informer en continu les riverains, usagers et voyageurs.

Les études à venir seront l'occasion d'affiner ces mesures et d'identifier les mutualisations possibles avec les autres travaux prévus autour du Pôle.



Les grandes étapes du projet

- Du 20 février au 24 mars 2017
Concertation préalable
- Mi-2017
Bilan de la concertation
- 2017-2020
Études préliminaires et concertation continue avec les partenaires
- 2020
Approbation du schéma de principe et dossier d'enquête publique
- Du 23 avril au 26 mai 2021
Enquête publique
- 2022
Déclaration d'utilité publique du projet
- 2022-2033
Poursuite des études et travaux réalisés en 4 phases successives
- 2033
Horizon prévisionnel de l'achèvement des travaux du pôle-gare

Le phasage des travaux et de la mise en service sera affiné lors des études détaillées après l'obtention de la Déclaration d'utilité publique. Les dates indiquées à ce stade du projet sont indicatives et seront réévaluées au fil de l'avancement du projet.

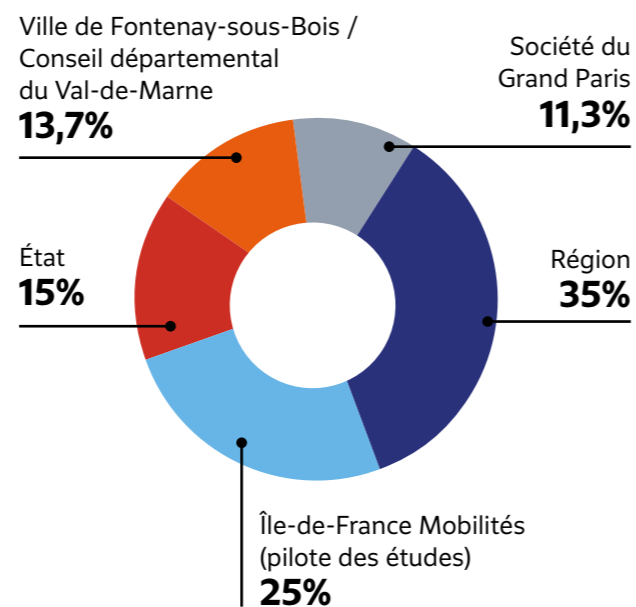
Le coût du projet

À ce stade des études, le coût du projet est estimé à 275 M€*

- 236 M€ pour les aménagements du périmètre « ferroviaire »
- 24 M€ pour les aménagements du périmètre « intermodal »
- 15 M€ pour le foncier

*Le montant est susceptible d'évoluer de + ou - 10%. Il sera précisé en fin de la phase des études d'avant-projet.

FINANCEMENT DES ÉTUDES DU SCHEMA DE PRINCIPE ET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE



L'enquête publique

Les objectifs de l'enquête publique

L'enquête publique constitue une nouvelle étape de dialogue sur le projet de réaménagement du pôle-gare de Val de Fontenay. Cette procédure réglementaire intervient avant l'autorisation administrative du projet et le lancement des travaux afin de :

- Présenter au public les **caractéristiques** du projet et les conditions de son **insertion dans son environnement**, ses impacts et les mesures pour y remédier ;
- Recueillir **l'expression du plus grand nombre** afin d'apporter des éléments d'information utiles à l'appréciation du projet et affiner la poursuite des études ;
- Permettre de déclarer **l'utilité publique** du projet.

LA CONCERTATION SUR LE PROJET

Du 20 février au 24 mars 2017, Île-de-France Mobilités et ses partenaires ont organisé une concertation préalable sur l'opportunité et les caractéristiques principales du projet, pour ensuite l'enrichir en intégrant au mieux les besoins et les attentes du territoire. Riverains, voyageurs de Val de Fontenay, collectivités locales, acteurs associatifs économiques concernés ont ainsi pu s'exprimer sur le projet : 495 avis ont été déposés pendant cette concertation, ce qui témoigne d'une participation importante et riche.

Le dialogue s'est ensuite poursuivi avec l'ensemble des collectivités locales et leurs aménageurs, les opérateurs actuels et maîtres d'ouvrage des projets de transport (RATP, SNCF, Société du Grand Paris), pour la réalisation du schéma de principe du pôle-gare.

Ce dialogue sera maintenu tout au long des études et des travaux et jusqu'à l'achèvement des travaux du pôle-gare.

Le déroulement de l'enquête publique

LA PRÉPARATION DE L'ENQUÊTE

La préfecture vérifie que le dossier d'enquête publique est complet. Elle saisit ensuite pour avis **L'Autorité environnementale** puis le Tribunal administratif.

Le Tribunal administratif désigne ensuite le **commissaire enquêteur**.

PENDANT L'ENQUÊTE

Le **commissaire enquêteur** est chargé de veiller au bon déroulement de l'enquête publique et à la bonne information du public ; il recueille également les observations du public.

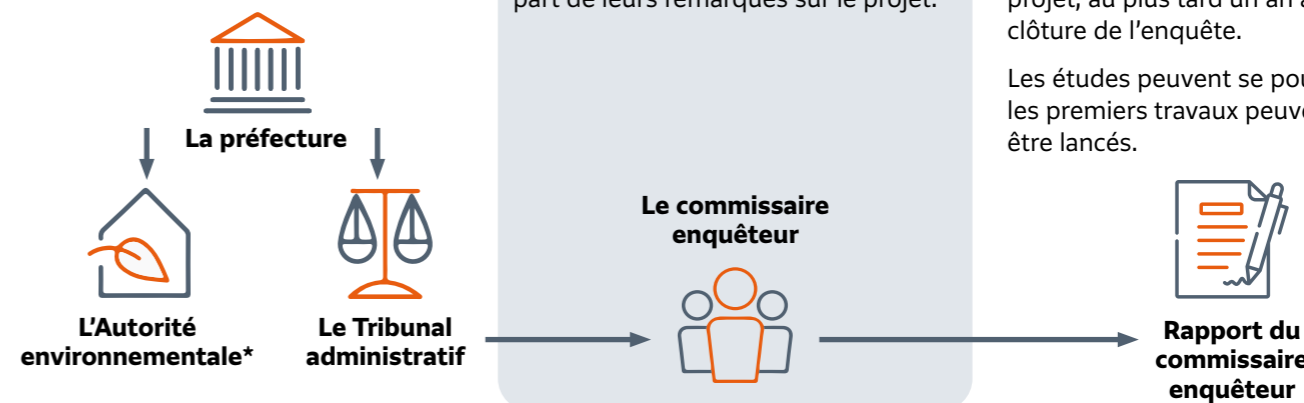
Les participants (habitants et acteurs du territoire) donnent leur avis et font part de leurs remarques sur le projet.

APRÈS L'ENQUÊTE

30 jours après la fin de l'enquête publique, le commissaire enquêteur établit un rapport sur le déroulement de l'enquête et rend son avis sur le projet.

Sur la base de cet avis, le préfet se prononce sur **l'utilité publique** du projet, au plus tard un an après la clôture de l'enquête.

Les études peuvent se poursuivre et les premiers travaux peuvent ensuite être lancés.



*L'Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGeDD) est une instance qui dispose de 3 mois pour donner son avis sur la qualité de l'évaluation des incidences sur l'environnement et sur les mesures visant à éviter, réduire ou compenser leurs impacts expliqués dans le dossier.

Les acteurs du projet



Enquête publique du vendredi 23 avril au mercredi 26 mai 2021



Comment participer ?



Consultez le
dossier d'enquête



Rencontrez la
commissaire enquêtrice

○ À Fontenay-sous-Bois

Maison de l'habitat et du cadre de vie
6 rue de l'ancienne mairie
Les mardi, mercredi et vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h15

○ Le site du registre numérique :
**reaménagement-pole-gare-val-de-
fontenay.enquetepublique.net**

○ Le site de la préfecture : **val-de-marne.
gouv.fr/Publications/AOEP-Avis-d-
Ouverture-d-Enquetes-Publiques**

○ Le site du projet : **reaménagement-
gare-val-de-fontenay.fr**

○ Le site de la Ville de Fontenay-sous-Bois :
**fontenay.fr/cadre-de-vie/urbanisme/
enquetes-publiques-1128.html**



Quatre permanences à Fontenay-sous-Bois

Maison de l'habitat et du cadre de vie
6 rue de l'ancienne mairie

- **mardi 4 mai**, de 9h à 12h
- **mercredi 12 mai**, de 13h30 à 17h
- **jeudi 20 mai**, de 9h à 12h
- **mercredi 26 mai**, de 14h à 17h30

Déposez un avis

- Le registre électronique **reaménagement-pole-gare-val-de-fontenay.enquetepublique.net**
- Par courriel à **reaménagement-pole-gare-val-de-fontenay@enquetepublique.net**
- **Par courrier** : À l'attention de Madame la commissaire enquêtrice / Maison de l'habitat et du cadre de vie / 6 rue de l'ancienne mairie / 94120 Fontenay-sous-Bois
- **Le registre papier** mis à disposition dans le lieu des permanences



SCANNEZ
AVEC VOTRE
SMARTPHONE



Pour plus d'informations

www.reaménagement-gare-val-de-fontenay.fr